ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 27123

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les conséquences qu'aurait la très nette diminution de la ligne budgétaire consacrée aux agriculteurs en difficulté telle qu'elle est actuellement prévue dans le BAPSA pour l'année 2004. En effet, l'année prochaine, cette dotation passerait de 10 à 5 millions d'euros, alors qu'elle a permis à un grand nombre d'agriculteurs de voir leurs difficultés atténuées au cours des nombreuses récentes crises sectorielles. Et cette diminution serait d'autant plus grave que les répercussions de la sécheresse seront très importantes en 2004. Il lui demande donc de bien vouloir abonder la dotation consacrée aux agriculteurs en difficulté afin de maintenir un réel levier au service de l'emploi, du tissu rural et de la dynamique du territoire.

Texte de la réponse

Les crédits inscrits au chapitre 46-05 du BAPSA sont destinés à la mise en oeuvre d'échéanciers de paiement et de prises en charge partielles de cotisations sociales pour les exploitants qui rencontrent des difficultés pour régler leurs cotisations sociales personnelles. Ces crédits aident les exploitants et chefs d'entreprise agricole à faire face, dans le cadre d'une restructuration globale de leur endettement, aux conséquences financières d'une situation dégradée. Dans le cadre du débat parlementaire sur la loi de finances pour 2004, le rapporteur spécial de la commission des finances pour le BAPSA à l'Assemblée nationale a constaté que les frais financiers du BAPSA pour 2004 avaient été surévalués. Aussi, il a déposé un amendement visant à réduire cette dépense de 6 millions d'euros. Le Gouvernement a alors proposé d'affecter cette somme au chapitre 46-05 du BAPSA afin que le montant total de ces crédits atteignent 11 millions d'euros, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année 2003. Le montant de cette dotation a été ainsi arrêté au terme du débat parlementaire.

Données clés

Auteur : M. Alain Néri
Circonscription : Puy-de-Dôme (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27123
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8102
Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2282